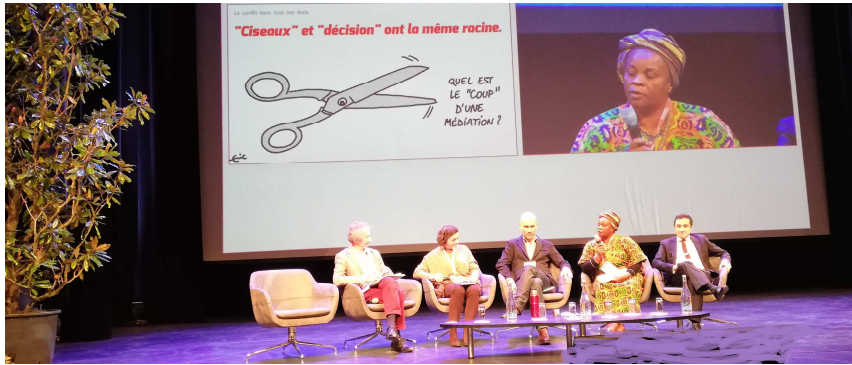


## Afrique-Médiation-info

Le courriel des sessions euro-africaines de la médiation et du changement  
Seam-Info n° 3 hiver 2019-2020



### Editorial

Chers collègues médiateurs et acteurs de transformation sociale de l'Afrique

Voici le 3<sup>ème</sup> numéro d'« *Afrique-Médiation-info* », une publication gratuite destinée aux acteurs de la médiation en Afrique, écrite dans un esprit collaboratif.

Après le succès du colloque international médiation 2020 d'Angers<sup>1</sup>, la communauté internationale des médiateurs est requinquée et les sessions euro-africaines de la médiation et du changement reprennent<sup>2</sup>.

Ce trimestre-ci, la revue s'enrichit de deux nouvelles rubriques sur les initiatives signalées en matière de médiation et sur des morceaux choisis de livres et d'auteurs. Nous avons actualisé notre système d'abonnement avec une inscription en ligne très simple sur la page <https://energetic.fr/mediation/>; un désabonnement possible avec l'outil Wordpress et un envoi en nombre efficace avec le logiciel Mailjet. Pour respecter l'environnement, nous visons la sobriété numérique<sup>3</sup>, en limitant les informations envoyées au strict minimum, et en laissant à chacun le soin de télécharger les documents qu'il estime nécessaires à son information et à son activité.

Bonne lecture, et merci de vos contributions pour le n° de printemps

Alain Ducass<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Site du colloque <https://www.mediations2020.com/> + photo ci-dessus tirée du bilan du colloque tiré par

Afrique médiation info : <https://energetic.fr/2020/02/08/angers-mediations2020/>

<sup>2</sup> <https://energetic.fr/2020/02/21/colloquemediationfonciereaneho/>

<sup>3</sup> <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>

<sup>4</sup> Consultant, coach, médiateur, +336 8546 1982 [alain.ducass@energetic.fr](mailto:alain.ducass@energetic.fr)

### Table des matières :

- Editorial
- Nouvelles nationales africaines (par pays)
- Nouvelles multilatérales (par organisme ou par zone)
- Nouvelles thématiques
- Initiatives signalées
- Morceaux choisis de rapports et de livres
- Calendrier 2020 de la médiation

### Nouvelles nationales africaines

- **Afrique du Sud**
  - Un Service indépendant de médiation d'Afrique du Sud (IMSSA) a été créé en 1984. Il a formé des médiateurs qui ont ensuite travaillé par le biais de comités locaux de règlement des différends créés dans le cadre de l'Accord national de paix.
  - Une liste de médiateurs, parmi d'autres<sup>5</sup>.
- **Algérie**
  - L'Algérie s'efforcera d'écarter le Maroc dans les tentatives de résoudre la crise en Libye<sup>6</sup>.
- **Bénin**<sup>7</sup>
  - Du renouveau en perspective à la CAMEC<sup>8</sup> selon la CPCCAF
- **Burundi**
  - Les pourparlers avancent pour l'adhésion du Burundi à l'OHADA. D'ores et déjà le Burundi participera au concours génie en herbe 2020<sup>9</sup>.
- **Burkina Faso**
  - Cf CAMCO<sup>10</sup> <https://camco.bf/>
- **Cameroun**<sup>11</sup> :
  - En mai 2019, la société Camerounaise des eaux a demandé un arbitrage dans le cadre d'un différend avec l'Etat camerounais<sup>12</sup>

<sup>5</sup> <http://mediatori.co.za/mediator-durban-hillcrest-shongweni-richards-bay-kwazulu-natal-kzn>

<sup>6</sup> <https://www.observalgerie.com/lalgerie-ecarte-le-maroc-de-la-mediation-en-libye/2020/>

<sup>7</sup> Correspondant : Elvire Vignon EV Arbitrage & médiation

<sup>8</sup> <https://www.ccibenin.org/service-camec/>

<sup>9</sup> <http://www.ohada.com/actualite/5323/ohada-burundi-participation-du-burundi-a-l-adition-2020-du-concours-ganies-en-herbe-ohada.html>

<sup>10</sup> <https://camco.bf/>

<sup>11</sup> Correspondant Jeanot Minla

<sup>12</sup> <https://icsid.worldbank.org/fr/Pages/cases/casedetail.aspx?CaseNo=CONC/19/1>

- Du 16 au 17 janvier 2020, le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM) a tenu un colloque international sur le Règlement des différends relatifs aux investissements par arbitrage et médiation dans l'espace OHADA<sup>13</sup>.
- **Centrafrique**
  - Mission du député-médiateur Salomon Kotro pour développer la médiation pré et post-électorale
- **Congo RDC**
  - En septembre 2019, la société AAN Digital Services Holding Company (KSC) (Kuwaiti) a demandé un arbitrage dans le cadre d'un différend avec l'Etat de RDC à propos d'une licence de télécommunications<sup>14</sup>
  - Le 26 octobre 2018, un colloque s'est tenu sur le futur de la médiation dans l'espace OHADA sur l'initiative de l'association Avocam fondée par Maîtres Brigitte BOUVIER et David LUTRAN, Avocats au Barreau de Paris et médiateurs.
- **Côte d'Ivoire**
  - Célébrée chaque année à *Grand-Bassam*, au sud de la Côte d'Ivoire, la fête de l'Abissa permet à la communauté N'zima de *se retrouver pour se réconcilier. A cette occasion, le roi devient un citoyen ordinaire et, comme les autres, il est sujet de critiques, de confessions et de pardons*<sup>15</sup>.
  - Un atelier s'est ouvert ce vendredi 17 janvier 2020 au siège de l'Institution « Le Médiateur de la République », en Côte d'Ivoire, animée par l'Institut de formation ETHSUN INSTITUTE
- **Gabon :**
  - Conformément au décret 0728/PR/MECIT du 21 juin 2011, le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Gabon (CAMC-GA) se développe en est à l'heure des bilans<sup>16</sup>.
- **Guinée**
  - Plusieurs missions se succèdent en Guinée, avec l'ONU et la CEDEAO, pour aider le pays sortir de crise<sup>17</sup>.
- **Madagascar**
  - Le Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar (CMM)<sup>18</sup> créé en 1999 semble être à l'heure de son bilan.
- **Mali :**
  - Aurélien Tobie, chercheur à l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI)<sup>19</sup> précise que, dans de larges parties du territoire malien, il existe des services de médiation et de justice rendus par un chef

<sup>13</sup> <https://www.ohada.org/index.php/fr/actualite/dernieres-nouvelles/3411-colloque-international-sur-le-reglement-des-differends-relatifs-aux-investissements-par-arbitrage-et-mediation-dans-l-espace-ohada>

<sup>14</sup> <https://icsid.worldbank.org/fr/Pages/cases/casedetail.aspx?CaseNo=ARB/19/24>

<sup>15</sup> Alexis Adélé, Le Monde Afrique, 9 novembre 2015, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/11/05/l-abissa-une-tradition-de-pardon-dans-une-cote-d-ivoire-en-quete-de-reconciliation\\_4803797\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/11/05/l-abissa-une-tradition-de-pardon-dans-une-cote-d-ivoire-en-quete-de-reconciliation_4803797_3212.html)

<sup>16</sup> <https://www.bluebiz.com/fr/BizClubs/Club-Africa-News/centre-darbitrage-de-mediation-et-de-conciliation-du-gabon>

<sup>17</sup> <https://www.guineenews.org/mediation-la-cedeao-en-guinee-le-pouvoir-ne-lache-pas-du-lest/>

<sup>18</sup> <http://www.intracem.org/Centre-darbitrage-et-de-mediation-de-Madagascar/> et <http://camm.mg/>

<sup>19</sup> Interview effectué par Catherine GINISTY et Murielle VANNIER, dans le cadre de leur mémoire à IFOMENE sur les procédés de résolution de conflits des sociétés traditionnelles.

coutumier selon des bases religieuses ou traditionnelles. Cette forme de justice est parfois en coopération avec la justice formelle de l'Etat, lorsque celle-ci prévoit une forme de délégation, et parfois en compétition, par exemple lorsqu'une terre est attribuée à une personne selon le droit coutumier et à une autre selon le droit étatique. comme pour les conflits fonciers. Il peut y avoir également des tensions à propos des valeurs par exemple lorsque la justice d'Etat met l'accent sur les droits individuels tandis que la justice coutumière s'efforce de préserver la communauté. L'arbre à palabre où toutes les parties sont entendues a pour but essentiel le vivre ensemble même après un préjudice aussi grave qu'un crime. Ainsi, après une violence sexuelle, il peut être choquant qu'un chef traditionnel demande une réparation pécuniaire qui semble infime par rapport aux standards internationaux. Malgré ses faiblesses, il faut noter que la justice traditionnelle peut évoluer dans le temps et faire l'objet d'appels et qu'elle est souvent mieux acceptée par la communauté que la justice d'Etat, laquelle est apparentée à celle de l'ancien colon.

- Communiqué de la Médiation Internationale pour une nouvelle étape stratégique dans leurs efforts de stabilisation au Mali<sup>20</sup>.

- **Maroc**
  - Plusieurs centres de médiation ont vu le jour au Maroc, certains à vocation généraliste, parmi lesquels le Centre de Médiation pour l'Entreprise (CME), placé sous l'égide de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), d'autres à vocation sectorielle, parmi lesquels le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB)<sup>21</sup>.
- **Niger**
  - Rôle de la chefferie traditionnelle dans la résolution des conflits<sup>22</sup>
- **Nouvelle Guinée**
  - Comment les tribus Arapesh fuient la violence et/ou l'éradiquent par des médiations traditionnelles<sup>23</sup>
- **Sénégal**<sup>24</sup>
  - Créé par décret en 1998 et inauguré le 25 mars 1999, le Centre de médiation, d'arbitrage et de conciliation de Dakar (CAMC)<sup>25</sup> lié à la Chambre de commerce et d'industrie de Dakar traite principalement des différends entre les entreprises. 19 ans après sa création, son site est encore en construction notamment pour ce qui concerne ses antennes régionales et la liste des médiateurs.
  - En droit sénégalais, la médiation et la conciliation résultent du décret n° 2014-1653 du 24 décembre 2014, et de l'arrêté ministériel n° 00245 du 11 janvier 2016 relatif au comité national de médiation et de conciliation,

<sup>20</sup> Jpbs = <https://maliactu.net/mali-communique-de-la-mediation-internationale/>

<sup>21</sup> <https://www.cfcim.org/magazine/22022>

<sup>22</sup> Abdoulaye Abdourahmane Ahamadou, Réseau Nigérien des Journalistes pour la Sécurité et la Prévention des Conflits <https://www.niameysoir.com/le-role-de-la-chefferie-traditionnelle-dans-la-securite-et-la-prevention-des-conflits-au-niger/>

<sup>23</sup> Patrick Baudry et Margaret Mead <https://journals.openedition.org/communicationorganisation/1912>

<sup>24</sup> Correspondant : Me Mustapha Faye

<sup>25</sup> [www.arbitrage-senegal.com](http://www.arbitrage-senegal.com)

constituant l'une des briques du processus de modernisation de la Justice, un des axes prioritaires du Plan Sénégal émergent (Pse).

- Le juriste Jean-Louis Correa analyse les forces et faiblesses de la médiation institutionnelle sénégalaise<sup>26</sup>, complémentaire de la médiation traditionnelle
- **Tanzanie**
  - En septembre 2019, la société Symbion Power Tanzania Limited a demandé un arbitrage avec l'Etat de Tanzanie pour un différend sur un projet électrique<sup>27</sup>
- **Tchad :**
  - Le Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad (CADOT), créé en 2017<sup>28</sup>, est partenaire du Concours « Génies en Herbe OHADA », N'Djamena 2020.
  - Samedi 22 février 2020 à N'Djamena, cérémonie de lancement du 12ème Concours International « Génies en Herbe OHADA », N'Djamena 2020.
- **Togo<sup>29</sup>**
  - Depuis sa réforme en 2017, le Code foncier et domanial togolais prévoit que « La saisine des juridictions doit obligatoirement être précédée d'une tentative de règlement amiable auprès d'une autorité territorialement compétente. ». Un colloque sur la médiation foncière se tiendra le 7 avril à Aneho<sup>30</sup>.

## Nouvelles multilatérales

- **Afrique**
  - L'entrée en vigueur le 7 juillet de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), projet phare de l'Union africaine, va positionner ce continent comme la plus grande zone de libre-échange intégrée au monde après l'Organisation mondiale du commerce. Sachant que la couvrira un marché de 1,2 milliard de personnes (le double étant prévu en 2050), représentant un PIB de 2 500 milliards de dollars, le Secrétaire Permanent de l'OHADA appelle à la création d'une zone OHADA/ZLECAf<sup>31</sup>.
- **Banque mondiale CIRDI**
  - Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI)<sup>32</sup> est un organisme de la Banque mondiale visant à soutenir la médiation investisseur-État en proposant des services aux parties, en élaborant des règles de procédure pour la médiation et en organisant des événements et des sessions de formation. Au 30 juin 2019, le CIRDI a enregistré une centaine d'arbitrages et/ou de médiations en Afrique subsaharienne et un peu moins en Afrique du Nord au Moyen Orient, sous la

<sup>26</sup> <http://www.droit-economique.org/wp-content/uploads/2017/12/Correa.pdf>

<sup>27</sup> <https://icsid.worldbank.org/fr/Pages/cases/casedetail.aspx?CaseNo=ARB/19/17>

<sup>28</sup> <http://www.ohada.com/actualite/3952/tchad-lancement-d-un-centre-pour-la-vulgarisation-du-droit-ohada.html>

<sup>29</sup> Cour d'arbitrage du Togo (CATO) [www.ccit.tg](http://www.ccit.tg) / [www.cato.tg](http://www.cato.tg)

<sup>30</sup> <https://energetic.fr/2020/02/21/colloquemediationfonciereaneho/>

<sup>31</sup> <http://www.ohada.com/actualite/5230/le-secretaire-permanent-de-l-ohada-appelle-a-la-creation-d-une-zone-ohada-zlecaf.html>

<sup>32</sup> <https://icsid.worldbank.org/fr>

Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire, soient 15 % et 12 % respectivement du total des 728 affaires enregistrées. En 2018, les différends impliquaient le Maroc (3 fois), ainsi que l'Algérie, le Cameroun, le Gabon, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie (une fois pour chaque pays). Depuis 2018, le CIRDI travaille sur un nouvel ensemble de règles de médiation dans le cadre d'un processus plus large visant à réviser et moderniser les règles de procédure du Centre en matière de règlement des différends relatifs aux investissements<sup>33</sup>.

- **Francophonie :**
  - Association des Ombudsmans de la Francophonie<sup>34</sup>
- **Ohada :**
  - Un panel consacré à l'Afrique avec l'approche OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) s'est tenu le 17 janvier à Milan à l'occasion de la 27e édition du Forum mondial des Centres de médiation<sup>35</sup>
  - Publication du règlement Officiel du 12ème Concours International « Génies en Herbe OHADA », N'Djamena 2020.
- **Sahel**
  - « Medias et prévention des conflits au Sahel » est un projet porté par le RENJED (Réseau Nigérien des journalistes pour l'Education et le Développement) et financé par l'UNICRI (l'agence des Nations Unies sur la criminalité et la justice) et est une initiative. Initié en 2017, il comptait former 400 journalistes des pays membres du G5 sahel pour leur permettre de s'impliquer dans la lutte contre l'insécurité que connaît cet espace<sup>36</sup>.
- **Conseil international de la médiation**
  - Conseil d'administration prévu le 7 mars 2020
- **Union internationale des avocats**
  - Plus de 40 centres internationaux et 100 avocats et médiateurs de 25 pays (tels que l'Afrique, la Russie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande) se sont réunis à Milan pour discuter des procédures et règlements de médiation pour résoudre les litiges dans leurs pays respectifs<sup>37</sup>. La diffusion de la conciliation et de l'arbitrage est un stimulant pour augmenter l'attractivité et la réputation des territoires aux yeux des investisseurs étrangers. L'expérience vertueuse de la Chambre d'arbitrage de Milan, point de référence pour l'ADR en Italie, en est un exemple.
- **Europe**

<sup>33</sup> [https://icsid.worldbank.org/en/Documents/WP\\_3\\_VOLUME\\_1\\_ENGLISH.pdf](https://icsid.worldbank.org/en/Documents/WP_3_VOLUME_1_ENGLISH.pdf)

<sup>34</sup> <https://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/>

<sup>35</sup> <https://www.uanet.org/fr/evenements/27th-world-forum-mediation-centres>

<sup>36</sup> <https://maliactu.net/mali-lutte-contre-le-terrorisme-et-lextremisme-violent-la-plateforme-des-journalistes-du-g5-sahel-entre-dans-la-danse/>

<sup>37</sup> JPBS + <https://www.lemondedudroit.fr/institutions/68017-25-pays-proposent-focus-mediation-internationale-milan.html>

- La France est le 18e pays de l'Union Européenne à se doter d'un outil de médiation entre les journalistes, les éditeurs et leurs publics au service de la qualité de l'information<sup>38</sup>.

## Nouvelles thématiques

- **médiation scolaire** : Cf. lettre des médiations n° 139 de 2016
- **médiation sociale** : Cf. lettre des médiations n° 240 de 2016
- **médiation familiale** : Cf. Lettre des Médiations n° 341
- **médiation interentreprises** Cf. lettre des médiations n°442, novembre 2017
- **médiation du travail** : Cf. lettre des médiations n° 543, mai 2018
- **médiation et santé** : Cf. lettre des médiations n° 844, décembre 2019
- **médiation électorale** : une offre élaborée par Salomon Kotro et Alain Ducass<sup>45</sup>
- **médiation environnementale** : Prochain thème de la lettre des médiations.
- **médiation et migrations** : La pratique de la médiation interculturelle au regard des populations migrantes... et issues de l'immigration par Ingrid Plivard<sup>46</sup>
- **Médiation numérique, e-médiation** : Legaltech et professions règlementées<sup>47</sup>

## Initiatives signalées

- Le site **médiation-Afrique**<sup>48</sup> offre une plate-forme de formation en ligne à la médiation d'entreprise en Afrique. Il propose un parcours gratuit d'initiation à la médiation en six leçons, avec des ressources en ligne, et un parcours certifiant payant.
- **Médias et médiations**<sup>49</sup> propose des ouvrages de référence sur la médiation et les modes amiables, accessibles à tous, et contribue ainsi à diffuser l'esprit et les pratiques de la médiation dans tous les domaines où elle s'exerce.
- **Intermédies**<sup>50</sup>, une revue de référence sur la médiation
- **Eric Grelet**<sup>51</sup> a illustré de ses dessins le colloque de la médiation 2020

<sup>38</sup> JPBS + <https://cdjm.org/2020/01/15/le-conseil-de-deontologie-journalistique-et-de-mediation-est-en-place/>

<sup>39</sup> <https://jpbsmediation.files.wordpress.com/2016/05/lettre-des-mediations-numero-1v4.pdf>

<sup>40</sup> [https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography\\_ID-56\\_No-01.pdf](https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography_ID-56_No-01.pdf)

<sup>41</sup> [https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography\\_ID-116\\_No-01.pdf](https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography_ID-116_No-01.pdf)

<sup>42</sup> <https://jpbsmediation.wordpress.com/2017/11/26/publication-du-numero-4-de-la-lettre-des-mediations-la-mediation-interentreprises-dans-le-monde-francophone/>

<sup>43</sup> <https://fr.calameo.com/read/0045967065cf8dc9929742authid=YcqPjo4IM5Qe>

<sup>44</sup> [https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography\\_ID-134\\_No-01.pdf](https://www.observatoiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography_ID-134_No-01.pdf)

<sup>45</sup> [https://energetic.fr/wp-content/uploads/2020/02/A5D\\_SKotro\\_elections\\_8janv.pdf](https://energetic.fr/wp-content/uploads/2020/02/A5D_SKotro_elections_8janv.pdf)

<sup>46</sup> <https://www.cairn.info/revue-connexions-2010-1-page-23.htm>

<sup>47</sup> <https://www.village-justice.com/articles/legaltechs-professions-reglementees,33509.html>

<sup>48</sup> <http://mediation-afrique.com/>

<sup>49</sup> <https://www.medias-mediations.fr/>

<sup>50</sup> <https://intermedies-mediation.com/>

<sup>51</sup> <http://www.ericgrelet-dessindirect.com/>

- **La lettre des médiations** : revue électronique à thème, dont les archives sont gratuitement disponibles en ligne<sup>52</sup>.
- **Ressources** : mise en ligne du film des assises de la médiation administrative<sup>53</sup> et publication de lettres de veille par l'Association nationale des médiateurs<sup>54</sup>

## Morceaux choisis de rapports, livres, sites et conférence :

- Mémoires d'Ifomene :
  - « En quoi les procédés de résolution de conflits des sociétés traditionnelles peuvent-ils bénéficier aux pratiques actuelles de la médiation ? », ce mémoire très bien documenté de Catherine GINIETY et Murielle VANNIER, a fait l'objet d'une publication partielle dans la revue Intermédiés.
  - Guy Olivier Faure : « Le traitement négocié du conflit dans les sociétés traditionnelles »<sup>55</sup>
  - Patrick Baudry, Les conciliations dans les sociétés traditionnelles<sup>56</sup>
- France : Décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant les articles 54 à 58 du code de procédure civile. Voici un extrait du décret, commenté par Dalloz<sup>57</sup> :
 

« Art. 750-1.-A peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la demande en justice doit être précédée, au choix des parties, d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice, d'une tentative de médiation ou d'une tentative de procédure participative, lorsqu'elle tend au paiement d'une somme n'excédant pas 5 000 euros ou lorsqu'elle est relative à l'une des actions mentionnées aux articles R. 211-3-4 et R. 211-3-8 du code de l'organisation judiciaire. « Les parties sont dispensées de l'obligation mentionnée au premier alinéa dans les cas suivants :

  1. Si l'une des parties au moins sollicite l'homologation d'un accord ;
  2. Lorsque l'exercice d'un recours préalable est imposé auprès de l'auteur de la décision ;
  3. Si l'absence de recours à l'un des modes de résolution amiable mentionnés au premier alinéa est justifiée par un motif légitime tenant soit à l'urgence manifeste soit aux circonstances de l'espèce rendant impossible une telle tentative ou nécessitant qu'une décision soit rendue non contradictoirement soit à l'indisponibilité de conciliateurs de justice entraînant l'organisation de la première réunion de conciliation dans un délai manifestement excessif au regard de la nature et des enjeux du litige ;

<sup>52</sup> <https://jpbsmediation.wordpress.com/category/lettre-des-mediations-archives/>

<sup>53</sup> <https://vimeo.com/conseilletatfr/assises-nationales-de-la-mediation-administrative/page/1>

<sup>54</sup> <http://anm-mediation.com/newsletters.php>

<sup>55</sup> <https://www.cairn.info/revue-negociations-2011-1-page-71.htm>

<sup>56</sup> <https://journals.openedition.org/communicationorganisation/1912>

<sup>57</sup> <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/reforme-de-procedure-civile-cas-de-recours-prealable-obligatoire-aux-mard#.Xfqm8W5Fy72>

4. *Si le juge ou l'autorité administrative doit, en application d'une disposition particulière, procéder à une tentative préalable de conciliation.*

- **Chine** : Le 1er janvier 2011, la loi sur la médiation de la République populaire de Chine est entrée en vigueur, le chapitre 4 prévoyant les procédures de médiation qui « sont relativement simples par rapport aux procédures contentieuses, et elles peuvent résoudre les conflits entre plusieurs parties en même temps, ce qui réduit considérablement les coûts sociaux ». Selon le ministère de la Justice en 2018, la Chine compte 3,67 millions de médiateurs au total, dont 497 mille à temps plein. Chaque année, 9 millions de conflits et différends font l'objet d'une médiation, avec un taux de réussite supérieur à 96 %<sup>58</sup>.

## Calendrier 2020

- 17 et 18 janvier à Milan se transforme, Forum mondial des Centres de médiation organisé par l'Union Internationale des Avocats (UIA).
- 17 au 20 janvier colloque du Gicam sur la médiation et l'arbitrage au Cameroun
- 21 au 23 janvier 2020 à Barcelone, Conférence mondiale sur la médiation<sup>59</sup>.
- 23 janvier à Aix en Provence, séminaire de formation à la médiation dans l'espace Ohada<sup>60</sup>
- 5 au 7 février 2020 à Angers, 1er congrès international de la médiation<sup>61</sup>
- 11 mars, journée d'information sur les MARC, par la chambre de commerce franco-arabe
- 23-26 Mars 2020 à Paris, 12<sup>ème</sup> édition du concours de médiation commerciale du CMAP<sup>62</sup>
- 7 avril 2020 à Aneho (Togo), colloque sur la médiation foncière traditionnelle et Ohadienne
- Printemps 2020 : conférence sur le droit des affaires de la ZLECA annoncée par le Secrétaire général de l'Ohada<sup>63</sup>
- Septembre 2020 à N'Djamena, finale du concours Génie en herbe de l'Ohada, avec une demi-journée consacrée à la médiation
- Date à préciser 2020 : Publication d'un livre de l'Union africaine pour raconter l'histoire des femmes qui ont le plus contribué au maintien et la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent<sup>64</sup>.

<sup>58</sup> JPBS + [http://french.beijingreview.com.cn/Chine/201912/t20191225\\_800188398.html](http://french.beijingreview.com.cn/Chine/201912/t20191225_800188398.html)

<sup>59</sup> Gemme Espagne + <http://globalmediationconference.org/>

<sup>60</sup> <http://www.ohada.com/actualite/5284/saminaire-de-formation-sur-la-madiation-dans-l-espace-ohada-le-23-janvier-2020-a-aix-en-provence.html>

<sup>61</sup> [www.mediations2020.com](http://www.mediations2020.com) ;

<sup>62</sup> <http://www.cmap.fr/concours-international-francophone-de-mediation/>

<sup>63</sup> <http://www.ohada.com/actualite/5230/le-secetaire-permanent-de-l-ohada-appelle-a-la-creation-d-une-zone-ohada-zlecaf.html>

<sup>64</sup> <https://au.int/fr/commemorative-book>